

L'an deux mil seize, le onze février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 5 février 2016, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence M. Jean-Jacques HERPIN.

Présents : Josiane AMIARD, Axel BOUVARD, Florian LAFRESNAYE, Gérard HUGER, Jocelyne FERNANDEZ, Karine TROTIN, Jean-Yves MARTIN, Sébastien KNOLL, Eric BUISSON, Marc DE VOS, Jean-Jacques HERPIN

Absent excusé en début de séance : Gérard HUGER

Secrétaire de séance : Eric BUISSON

En début de séance M. le maire a indiqué que les affaires diverses et notamment l'organisation de la brocante de mai seraient traitées en huis clos.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CC DU PAYS CALAISIEEN POUR L'INTEGRATION DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Vu la délibération N° 2016003 de la Communauté de Communes du Pays Calaisien, en date du 29 janvier 2016 ;

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette modification statutaire, relative à l'intégration de la compétence petite enfance dans le paragraphe des compétences facultatives rédigé comme suit :

Compétence FACULTATIVE

1) Petite Enfance

- Relais assistants maternels parents enfants
- Réflexion et mise en œuvre de modes de garde collectifs de type multi accueil, crèche familiale ou collective.

Après en avoir délibéré (7 pour 3 contre), le conseil municipal accepte la modification statutaire comme présentée ci-dessus.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – VOIRIE

Chaque élu a pris connaissance de la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes et la commune, pour l'entretien des voiries communautaires.

La commune par l'intermédiaire de son service technique (moyens humains et matériels) sur les voiries d'intérêt communautaire situées dans le périmètre communal, assurera les prestations suivantes :

- Au titre de l'entretien courant réalisé en régie : le fauchage des accotements, l'élagage, le débroussaillage des dépendances (accotements, fossés talus) avec le matériel communal
- Au titre des interventions d'urgence : le déneigement, le comblement des nids de poule, le débouchage des fossés et des buses et le dégagement des chaussées en cas d'évènements climatiques, la pose de barrières de dégel et tous travaux d'urgence susceptibles d'assurer la sécurité sur la voirie.

Le maire de la commune adresse directement à son agent, toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches et des missions qu'il confie au dit service. Il en contrôle l'exécution.

En contrepartie de la prestation de fauchage des accotements l'élagage et le débroussaillage, la communauté de communes versera à la commune la somme prévisionnelle de 7 599 € (189,98hx40€).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention entre la Communauté de Communes du Pays Calaisien et la commune de Vancé.**

RAPPORT DE LA CLECT

Suite au transfert de compétence relatif au PLUi, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a travaillé sur le transfert des charges des communes à la communauté de communes lié à l'exercice de cette compétence. La CLECT a établi un rapport le 13 janvier 2016 dont une copie a été remise à chaque conseiller municipal.

Lors de sa séance du 28 janvier 2016, le conseil communautaire a délibéré favorablement à la réduction du montant des attributions de compensation, telle que présentée dans le rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ledit rapport (annexé à la présente délibération).

M. le maire informe le conseil municipal sur l'importance d'assister aux prochaines réunions PLUi

TRAVAUX DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

M. le maire présente le devis des trois entreprises locales pour nettoyer le terrain des concessions ayant fait l'objet d'une reprise par la commune.

Ets DUPUY	5 650 € TTC
Ets GOUZENNES	2 529 € + 3 505,00 € pour un nouvel ossuaire = 6 034,00 € TTC
Ets VAUDCRANNE	6 760 € TTC

Après analyse des devis,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise GOUZENNES, pour un montant de 2 529 € TTC.

Si au cours des travaux, l'ossuaire serait plein, un devis pour la création d'un nouvel ossuaire serait demandé aux entreprises.

PRÉPARATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

A notre demande, le Cabinet INGERIF a établi un devis pour nous faire le diagnostic d'accessibilité des ERP et IOP, l'esquisse des travaux à envisager, l'estimation des travaux et la rédaction des pièces pour l'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Un travail de reconnaissance a été fait en amont par les élus.

Le devis s'élève à 1 400 € HT soit 1 680 € TTC.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- **Accepte le devis du Cabinet INGERIF, dont le siège est à Sillé le Guillaume**
- **Autorise le maire ou son représentant à signer le contrat de mission d'assistance.**

SUBVENTIONS A ALLOUER

Subventions de fonction. aux associations et autres	Subv. allouées en BP 2015	Prévisions 2016
Anille Braye Omnisport 10 €/licencié	140,00	90,00
Les Restaurants du Cœur	20,00	40,00
Foyer Socio Educatif Collège de Bessé s/Braye 18 €/élève	234,00	162,00
CFA /AFORPROBAT Le Mans	50,00	50,00
CFA AGRICOLE Vendôme	50 € non versé	-
MFR Noyant de Touraine	-	30,00
Chambre de Métiers de la Sarthe	50,00	50,00
LADAPT Centre de Saint-Saturnin	20,00	20,00
GDON (Groupement Défense organismes nuisibles) Vancé	500 € Non versé	150,00
Ligue Nationale Française contre le cancer	20,00	20,00
Croix Rouge Française	20,00	20,00
Alzheimer Sarthe	20,00	20,00
ADMR	20,00	20,00
ADPEP 72	20,00	-
Association Défense de l'Hôpital de St-Calais	20,00	20,00
1.2.3 Nounous St-Calais	30,00	-
Lycée Professionnel Château du Loir	-	75,00
Association sport adapté Saint-Calais	-	20,00
	1 214 ,00 prévu 614 € versé	787,00

Prévoir 110 € au BP 2016 pour la cotisation à l'AMR72 (Association des maires ruraux de la Sarthe).

CHEMIN RURAL N° 26 (de La Quenarderie)

M. le maire demande l'avis du conseil municipal pour ou contre l'ouverture du CR n° 26 en chemin pédestre. Après en avoir délibéré (vote 10 pour et 1 contre) le conseil municipal décide d'ouvrir le CR n° 26 en chemin pédestre.

TRAVAUX BUDGET PRIMITIF 2016

Plancher église : Prévoir des panneaux de novopan pour refaire le plancher.

Ventilation logement 28 rue de l'Abbé Antoine à revoir impérativement. Demander un devis pour la VMC

Mur de la cave : prévoir des heures de pelle pour faire une fondation. Monter un mur en parpaings par nos soins.

Toiture de la boulangerie : Nous avons relancé la SN Guilmin pour avoir le devis. Par mail ce jour, nous aurons le devis en début de semaine

Passerelle pour le CR 26 : à voir avec la Communauté de Communes.

Signalisation du bourg zone à 30 - M. le maire suggère d'installer un radar pédagogique à l'entrée du bourg sur le CD n° 34 en arrivant de Tresson.

Réfection du trottoir rue Virginie Vaslin

Pour information, les dossiers de demandes de subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) devront être déposés au plus tard avant le 31 mars.

Dans le cadre des amendes de police, le dossier doit parvenir avant le 15 avril.

AFFAIRES DIVERSES

Pour améliorer les conditions de la plonge manuelle à la cantine scolaire (Recommandé dans le cadre du document unique) nous avons demandé un devis à M. OGER pour la fabrication d'une grille en tôle perforée inox pour rehausser le fond de l'évier de la cantine scolaire. Coût 88,80 € TTC l'unité. Avis favorable.

Destockage DECOLUM pour des articles illuminés : prévoir une commande d'ampoules pour les décors (date limite de la promotion fin mai 2016)

Location du barnum : à mettre à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

FDGDON : Le FDGDON demande une réponse pour le congélateur et les cages. Le GDON local va programmer une réunion à ce sujet.

VCn° 4 de la Babinière : Prévoir une limitation de tonnage (10T)

Ecurie du Val de Braye : Organisation d'un nouveau rallye qui aura lieu le samedi 2 juillet de 9h à 18 h. C'est une épreuve de régularité se déroulant sur route ouverte à une moyenne n'excédant pas 50 km/heure, réservée aux véhicules sportifs d'au moins 15 ans. Le conseil municipal est favorable au déroulement de cette manifestation.

Lettre de Mme PARIS pour le prêt de la salle. Mme PARIS a remis un don de 20 € au profit des écoles.

Pour information : Matérialisation des itinéraires vélos dans le cadre du projet de développement du cyclotourisme dans le Pays du Perche Sarthois.

Brocante du 7 mai : Chacun des élus se charge d'inviter des exposants « vente de produits du terroir » et autres.

Pour information, la police revient au président de la CC pour la voirie hors agglomération, mais le maire a la possibilité de prendre un arrêté pour garder ce pouvoir de police.

Visite des bâtiments communaux : samedi 20 février à 10h30.

Urgent visite de la voirie pour les travaux prévisionnels : samedi 13 février à 10 heures.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.